

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1

2 janvier 2015

### SOMMAIRE

<b>Adma A.G.</b> .....	<b>47</b>	<b>GMPS Holding S.A.</b> .....	<b>48</b>
<b>AG für Investitionen und Beteiligungen</b> ..	<b>47</b>	<b>Haras des M</b> .....	<b>6</b>
<b>Amber Trust Management S.A.</b> .....	<b>45</b>	<b>Higest S.A.</b> .....	<b>4</b>
<b>AMI (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>47</b>	<b>Horizon Participations S.A.</b> .....	<b>4</b>
<b>AMMC Law</b> .....	<b>9</b>	<b>HorseGlobe Group S.à r.l.</b> .....	<b>2</b>
<b>Anima Sicav</b> .....	<b>46</b>	<b>ING International Currency Management</b>	
<b>Bernhard Jacob Lux</b> .....	<b>46</b>	<b>Fund</b> .....	<b>3</b>
<b>BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas-</b>		<b>ING (L) Patrimonial</b> .....	<b>2</b>
<b>sung Luxembourg</b> .....	<b>9</b>	<b>Les Jardins de la Musique</b> .....	<b>6</b>
<b>Catus</b> .....	<b>9</b>	<b>L.F. Investments S.à r.l.</b> .....	<b>18</b>
<b>ColVer Logistics (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>22</b>	<b>Ligne Holdco Lux S.à r.l.</b> .....	<b>7</b>
<b>European Plast Research &amp; Development</b>		<b>Manior S.à r.l.</b> .....	<b>10</b>
<b>.....</b>	<b>3</b>	<b>Meridio Funds</b> .....	<b>44</b>
<b>Exploitation de carrières savonnières S.à</b>		<b>Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à</b>	
<b>r.l.</b> .....	<b>43</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>12</b>
<b>Fac Michele</b> .....	<b>6</b>	<b>MK Astro Lux Operating S.à r.l.</b> .....	<b>30</b>
<b>Factum Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>2</b>	<b>Moventum Plus Aktiv</b> .....	<b>48</b>
<b>Family Office Luxembourg S.A.</b> .....	<b>3</b>	<b>Öko-Fonds</b> .....	<b>8</b>
<b>Family Office Luxembourg S.A.</b> .....	<b>3</b>	<b>Orion IV European 9 S.à r.l.</b> .....	<b>39</b>
<b>Fassile Saint-Germain S.à r.l.</b> .....	<b>5</b>	<b>Ortus S.A.</b> .....	<b>44</b>
<b>Fassile Saint-Germain S.à r.l.</b> .....	<b>4</b>	<b>Precision International S.à r.l.</b> .....	<b>7</b>
<b>Felita S.A.</b> .....	<b>44</b>	<b>VAPC (Lux), S.à r.l.</b> .....	<b>8</b>
<b>Fire Event Lux GmbH</b> .....	<b>5</b>	<b>Via Est S.A.</b> .....	<b>40</b>
<b>Forcair S.A.</b> .....	<b>4</b>	<b>VIII E Chateau S.à r.l.</b> .....	<b>15</b>
<b>Fournitures Pose Isolation S. à r.l.</b> .....	<b>2</b>	<b>Voskhod Capital S.à r.l.</b> .....	<b>8</b>
<b>Froeggen S.A.</b> .....	<b>5</b>	<b>Worrus Holding S.à r.l.</b> .....	<b>7</b>
<b>Garage Pereira Guillaume S.A.</b> .....	<b>6</b>		

**Fournitures Pose Isolation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 21, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 136.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fournitures Pose Isolation S. à r.l.*

Référence de publication: 2014197480/10.

(140221079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Factum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 171.176.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197483/10.

(140221067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**HorseGlobe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 163.438.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Anteils-eignerversammlung der HORSEGLOBE GROUP SARL vom 09.12.2014 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Herr Ernest SCHÄAF, geboren am 20.10.1946, wohnhaft in 20, rue Barendal, L-8212 Mamer, wird mit Wirkung zum 09.12.2014 zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit berufen und Frau Oksana ZINOVEVA wird mit Datum 09.12.2014 als Geschäftsführerin abberufen.

Luxemburg, den 09.12.2014.

HORSEGLOBE GROUP SARL

Référence de publication: 2014197540/14.

(140220909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 24.401.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of ING (L) PATRIMONIAL will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on 22 January 2015 at 1.15 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2014;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 30 September 2014;
4. Discharge of the Directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 30 September 2014;
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s)).

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

*The Board of Directors of ING (L) PATRIMONIAL .*

Référence de publication: 2015000002/755/20.

---

**Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197485/10.

(140221037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197486/10.

(140221038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**(E.P.R.D.) S.A., European Plast Research & Development, Société Anonyme.**

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Quartier de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 150.523.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2014, les décisions suivantes ont été prises:

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur - délégué et du commissaire aux comptes sont prolongés et viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014197471/14.

(140220743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**ING International Currency Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 40.811.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of ING International Currency Management Fund will be held at the Head Office of the Company on Wednesday 21 January 2015 at 3.00 p.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2014;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 30 September 2014;
4. Discharge of the Board of directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 30 September 2014;
5. Statutory appointments (resignation(s) and or appointment(s)).

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

*The Board of Directors of ING International Currency Management Fund.*

Référence de publication: 2015000003/755/20.

---

**Forcair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.540.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197503/10.

(140220616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Fassile Saint-Germain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.835.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197488/10.

(140221160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Higest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.753.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 13 novembre 2014*

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

*Pour HIGEST S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014197546/13.

(140220857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Horizon Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.681.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2014, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Christine Lecas de son mandat d'Administrateur avec effet au 24 février 2014. Elle décide de ratifier la nomination, avec effet au 24 février 2014, de Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué avec effet au 30 juin 2014. Elle décide de ratifier la nomination, avec effet au 30 juin 2014, de Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORIZON PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014197549/21.

(140220860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Froeggen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 109.589.

—  
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de Froeggen SA, RCS Luxembourg B 109 589, en date du 14 octobre 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Pour extrait certifié conforme  
Mandataire

Référence de publication: 2014197506/14.

(140220515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

**Fassile Saint-Germain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 179.835.

—  
Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de part sociales effectuée en date du 21 novembre 2014 que:

- Monsieur Frédéric GIRAUD a cédé les 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la société FASSILE SAINT GERMAIN SARL à la société MARKO S.A., 25B, boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Luxembourg et immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B. 112.954

Suite à ce transfert les parts sociales de la société FASSILE SAINT GERMAIN SARL sont désormais détenues comme suit:

MARKO S.A.: ..... 12.500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014197487/16.

(140220701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

**Fire Event Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.  
R.C.S. Luxembourg B 138.341.

—  
AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen des Anteilskaufvertrages vom 5. Dezember 2014 hervor, dass:

*Einzigster Beschluss:*

Das Gesellschaftskapital ist aufgeteilt wie folgt:

- Herr Dominique BOUTAY, geboren in Rocourt (Belgien), am 24. Januar 1955, wohnhaft in L-8359 GOEBLANGE, 19A, rue de Windhof- .....	50 Anteile
- Herr José FERNANDES DOS SANTOS, geboren in Helenos-Pombal (Portugal), am 16. November 1953, wohnhaft in L- 8360 GOETZINGEN, 3C, rue des Champs- .....	50 Anteile
Total: .....	100 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 10. Dezember 2014.

*Für die Gesellschaft*

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80- L-9201 Diekirch

Unterschrift

Référence de publication: 2014197499/24.

(140220452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

**Garage Pereira Guillaume S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 59.708.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014197525/10.

(140220438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Haras des M, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 81.850.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197542/10.

(140220687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Les Jardins de la Musique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 163, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 58.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

*Pour compte de Les Jardins de la Musique Sàrl*

*Fiduplan S.A.*

Référence de publication: 2014198426/12.

(140221532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

---

**Fac Michele, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg B 14.890.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée FAC MICHELE, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 14890, sans adresse précise à Esch/Alzette.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 29 décembre 2014.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC- WELSCHEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014197482/22.

(140220488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Ligne Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.378.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 5 novembre 2014*

Est nommé gérant pour une durée illimitée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire:

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014197618/14.

(140220574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Precision International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.174.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 novembre 2014*

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard Birchen et de Monsieur Frank Pletsch, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 17 novembre 2014.

Veillez noter que l'adresse du siège social de la société se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 17 novembre 2014.

Luxembourg, le 11.12.2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Précision International Sàrl*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014197751/16.

(140221185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

---

**Worrus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.194.

—  
*Extrait des décisions prises lors d'un conseil de gérance tenue en date du 2 octobre 2014*

*Résolution*

Le Conseil de Gérance décide de ratifier le registre des associés selon les notifications datées du 2 octobre 2014 comme suit:

Dmitry Ermakov: 2.500 parts sociales

Dmitry Garbusov: 7.500 parts sociales

Perseus LLC: 15.000 parts sociales.

—  
*Extrait des décisions prises lors d'un conseil de gérance tenue en date du 25 juillet 2014*

*Résolution*

Le Conseil de Gérance décide de nommer Fidewa-Clar S.A, ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'eau, L-3364 Leudelange, au poste de Réviseur d'entreprise agréé, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

*Pour la société*

Référence de publication: 2014198729/21.

(140222136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

---

**VAPC (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 597.487,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.457.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 4 décembre 2014*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VAPC (Lux), S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014198713/15.

(140221836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

---

**Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.704.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24 octobre 2014*

- M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 29 septembre 2014.

- M. Oliver WOLF, directeur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> avril 1974 à Bendorf am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Voskhod Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014198712/17.

(140221397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

---

**Öko-Fonds, Fondation.**

Siège social: L-2663 Luxembourg, 6, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg G 148.

Lors de l'assemblée générale de la fondation Öko-Fonds en date du 15 avril 2014 les administrateurs suivants ont été nommés membres du conseil d'administration de la fondation:

Délégués par le Mouvement Ecologique

1. Emile Espen, président

2. Théid Faber

3. Laure Simon-Becker, 35, rue du Château, L-9353 Bettendorf (Nationalité: luxembourgeoise; Profession: employée privée, date de naissance: 26/02/1962)

4. Blanche Weber

Démissionnaire:

Paul Polfer

Françoise Schlink

Coopté(e)s:

5. Doris Engel, trésorière

6. Claudine Konsbruck, secrétaire

7. Nathalie Schmit

Référence de publication: 2014198746/22.

(140221939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

---

**BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

**SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG**

Wir informieren Sie darüber, dass die BHF-BANK Aktiengesellschaft beschlossen hat, die BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg zum 31.12.2014 zu schliessen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.12.2014.

Michael Löb / Roland Steies

*Niederlassungsleiter / Niederlassungsleiter*

Référence de publication: 2014197332/13.

(140220417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

**AMMC Law, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.465.

Il résulte de la lettre de démission datée du 11 décembre 2014 de Madame Murielle Brouillet-McSorley qu'elle a démissionné de ses fonctions d'administratrice de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil d'administration est maintenant composé comme suit:

- Marjorie Allo comme administratrice de la Société;
- Christophe Maillard comme administrateur de la Société;
- Emmanuel Natale comme administrateur de la Société; et
- Franck Olivier Cera comme administrateur de la Société.

Le 12 décembre 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014198059/17.

(140221728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

**Catus, Fonds Commun de Placement.**

*Mitteilung an die Anteilhaber  
des CATUS mit den Teilfonds*

*„CATUS - AMICUS“*

*Anteilklasse P (ISIN LU0328683981)*

*Anteilklasse I (ISIN LU0328684799)*

*„CATUS - Global Chance“*

*Anteilklasse P (ISIN LU0328682157)*

*Anteilklasse I (ISIN LU0328682827)*

Wir möchten die Anteilhaber informieren, dass die Teilfonds „CATUS - AMICUS“ und „CATUS - Global Chance“ sowie damit einhergehend der Umbrella-Fonds „CATUS“ mit Wirkung zum 18. Dezember 2014 liquidiert wurden.

In diesem Zusammenhang wurde ein abschließender Nettoinventarwert der Anteilklasse I (LU0328684799) und der Anteilklasse P (LU0328683981) des Teilfonds „CATUS - AMICUS“ sowie der Anteilklasse I (LU0328682827) und der Anteilklasse P (LU0328682157) des Teilfonds „CATUS - Global Chance“ berechnet.

Das Liquidationsverfahren wurde mit der Auskehrung des Liquidationserlöses an die Anteilhaber abgeschlossen. Die Zahlung erfolgte ab Valuta 23. Dezember 2014.

Da der Liquidationserlös vollständig ausgekehrt werden konnte, wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Grevenmacher, im Dezember 2014.

AXXION S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2015000001/24.

**Manior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.075,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 81.652.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December,  
Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Manior S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.652 (the Company).

**THERE APPEARED:**

GIPAFIN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 59.727 and having a share capital of EUR 999,998,000.- (Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Meeting has been validly convened;
- II. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;
- III. That the Company was incorporated on March 26, 2001, pursuant to a deed drawn up by Maître Gerard Lecuit, then notary resident in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 996 on November 13, 2001. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on December 21, 2001 pursuant to a deed drawn up by Maître Gerard Lecuit, then notary resident in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 726 on May 13, 2002;

IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator; and
5. Any other business.

V. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Fidelia S.A., having its registered office at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 145.508 as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to a remuneration as determined in the engagement letter entered into on October 30, 2014 in the amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Manior S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.652 (la Société).

**A COMPARU:**

GIPAFIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.727 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 999.998.000,- (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représentés par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Assemblée a été valablement convoquée;
- II. Qu'il est l'unique associé de la Société et que par conséquent l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, comme indiqués ci-dessous;
- III. Que la Société a été constituée le 26 mars 2001, suivant un acte de Maître Gerard Lecuit, notaire à l'époque de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 996 le 13 novembre 2001. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, le plus récemment en date du 21 décembre 2001 suivant un acte passé par Maître Gerard Lecuit, notaire à l'époque de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 726 le 13 mai 2002;

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur; et
5. Divers.

V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Fidelia S.A., dont le siège social est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.508 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et que le Liquidateur aura droit à une rémunération telle qu'elle est définie dans la lettre d'engagement conclue le 30 octobre 2014 et qui s'élève à un montant de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, sous réserve de l'établissement des comptes intérimaires.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, qu'en cas de divergence, le texte anglais prévaut.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2496. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208277/130.

(140232156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

**Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.590.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Michael Kors (UK) Holdings Limited, a company under the laws of England, having its registered offices at 33 Kingsway, WC2B 6UF London, United Kingdom, and registered with the trade register in the United Kingdom (Company Register of the Companies House) under file number 09072153 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of one hundred fifty million twenty thousand (150,020,000) shares, in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, all fully paid up, representing the entire issued and outstanding share capital of Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 191.590 and having a share capital of one hundred fifty million twenty thousand United States dollars (USD 150,020,000) (the Company).

II. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 27, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the common draft terms of the cross-border merger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°-3390 of November 14, 2014, pages 162690 and seq. (the Merger Proposal) in accordance with article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and providing for the absorption of Michael Kors (Europe) Holdings B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands and its registered office address at Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register in the Netherlands under number 61748846 (the Company Ceasing to Exist) by the Company, whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation other, of the Company Ceasing to Exist to the Company, in accordance with article 274 of the Law.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law, except for the report to be drawn up by the management body of the merging companies and the auditors' report with respect to the merger pursuant to the waiver granted by the Sole Shareholder (the Waiver), have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof.

The waiver and a certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed on behalf of the Company have been shown to the notary.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company Ceasing to Exist by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal and in particular, for the transfer, by operation of law, of all the assets and liabilities of the the Company Ceasing to Exist to the Company, without any restriction or limitation, in accordance with article 274 of the Law.

A statement attesting that no material changes occurred to the assets and liabilities of the Company since the establishment of the Merger Proposal, duly signed on behalf of the Company has been shown to the notary

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing to Exist shall be treated as having being carried out on behalf of the Company as from the date hereof and (ii) the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings or the written resolutions of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of these written resolutions of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

The Sole Shareholder further acknowledges, as from the Effective Date, (i) the dissolution without liquidation of the Company Ceasing to Exist by way of transfer at book value of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) the cancellation of all the shares issued by the Company Ceasing to Exist.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger and with the above resolutions.

#### *Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately eight thousand Euros (8,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the representative of the appearing party signed, together with the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Michael Kors (UK) Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois anglaises, dont le siège social se situe au 33 Kingsway, WC2B 6UF Londres, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du registre de commerce du Royaume-Uni (Company Register of the Companies House) sous le numéro 09072153 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique est le propriétaire de cent cinquante millions vingt mille (150.020.000) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social émis et en circulation de Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.590 et disposant d'un capital social s'élevant à cent cinquante millions vingt mille dollars américains (USD 150,020,000), (la Société).

II. La Société a été constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 27 octobre 2014 dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné, en date du 31 octobre 2014 dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

III. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique note que le conseil de gérance de la Société lui a présenté les termes d'un projet commun de fusion transfrontalière publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-3390 le 14 novembre 2014, pages 162690 et suivantes (le Projet de Fusion) conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption de Michael Kors (Europe) Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont le siège officiel (statutaire zetel) est établi à Amsterdam, les Pays-Bas, et l'adresse du bureau à Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée auprès du registre des Pays-Bas sous le numéro 61748846 (la Société qui Cesse d'Exister) par la Société, par lequel la fusion sera accomplie par le transfert, à la suite de la dissolution sans la liquidation, de tous les actifs et passifs de la Société qui Cesse d'Exister, sans restriction ou limitation ou autre, conformément à l'article 274 de la Loi.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que tous les documents exigés par l'article 267 de la Loi, à l'exception du rapport à établir par l'organe de gestion des sociétés qui fusionnent et du rapport du conseil concernant la fusion, suite à la dispense accordée par l'Associé Unique (la Dispense), ont été mis à disposition des associés au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

La dispense et le certificat attestant de la mise à disposition des documents ci-dessus mentionnés, valablement signés pour le compte de la Société, ont été présentés au notaire.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et de réaliser la fusion par voie d'absorption de la Société qui Cesse d'Exister par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier s'agissant du transfert, par opération de la loi, de tous les actifs et passifs de la Société qui Cesse d'Exister à la Société, sans aucune restriction ou limitation, conformément à l'article 274 de la Loi.

Une déclaration certifiant qu'aucun changement matériel affectant le passif et l'actif de la Société n'est intervenu depuis le Projet de Fusion, valablement signée pour le compte de la Société, a été présentée au notaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société qui Cesse d'Exister sont à traiter comme si elles avaient été réalisées pour le compte de la Société à compter de la date des présentes et (ii) la fusion prend effet (a) entre les sociétés qui fusionnent, à la date des assemblées générales ou des résolutions écrites concordantes des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date d'Effet) et (b) vis-à-vis des tiers, après la date de publication des présentes résolutions écrites des associés conformément à l'article 9 de la Loi.

L'Associé Unique reconnaît en outre, à compter de la Date d'Effet, (i) la dissolution sans liquidation de la Société qui Cesse d'Exister par voie de transfert, à la valeur comptable, de l'intégralité de son actif et passif, conformément au Projet de Fusion et (ii) l'annulation de toutes les parts sociales en circulation de la Société qui Cesse d'Exister.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout avocat et employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, pour signer tous les documents et accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en rapport avec la fusion et les résolutions ci-dessus.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, de l'existence et de la légalité de l'acte et des formalités qui incombent à la Société, ainsi que du Projet de Fusion.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, conformément aux conditions de la fusion, s'élèvent à environ huit mille Euros (EUR 8.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61184. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209408/164.

(140233532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

### **VIII E Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.936.

In the year two thousand fourteen, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared

VIII International Holdings S. à r. l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 122.957, duly represented by one of its managers, Mr Vincent Bouffioux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in New-York and Luxembourg, on 17 and 18 November 2014, owner of 450 class A shares; and

VIII Co-Investment International Holdings S. à r. l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 122.958, duly represented by one of its managers, Mr Vincent Bouffioux, employé privé, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in New-York and Luxembourg, on 17 and 18 November 2014, owner of 50 class B shares,

(hereafter the Shareholders)

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of VIII E Chateau S. à r. l., a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 122.936, (hereafter the Company) incorporated pursuant to a deed of Me André Schwachtgen, civil law notary then residing in Luxembourg dated 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, number 657 dated 19 April 2007, last modified by deed of the undersigned civil law notary dated 10 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1852 dated 24 September 2009.

The five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Discharge of the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- 3) Appointment of one liquidator (hereafter the Liquidator).
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders:

*First resolution*

The Shareholders decide, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders decide to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Shareholders decide to appoint as liquidator Mister Vincenzo Arnò, private employee, born on May 20, 1963 in Luxembourg, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

The Shareholders decide that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Shareholders, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Shareholders.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

VIII International Holdings S. à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.957, dûment représentée par une de ses gérants, Mr Vincent Bouffioux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York et Luxembourg les 17 et 18 novembre 2014, propriétaire de 450 parts A; et

VIII Co-Investment International Holdings VII S. à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.958, dûment représentée par une de ses gérants, Mr Vincent Bouffioux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York et Luxembourg les 17 et 18 novembre 2014, propriétaire de 50 parts B,

(ci-après les Associés).

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de VIII E Chateau S. à r. l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.936 (ci-après la Société), constituée suivant acte reçu par Me André Schwachtgen, notaire instrumentaire alors résidant à Luxembourg en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 19 avril 2007, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1852 du 24 septembre 2009.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les Associés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 3) Nomination d'un liquidateur (ci-après le Liquidateur).
- 4) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

#### *Première résolution*

Les Associés décident, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

Les Associés désignent comme liquidateur Monsieur Vincenzo Arnò, employé privé, né à Luxembourg le 20 mai 1963, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation aux Associés, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenue par la Société au profit de ses actionnaires.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56267. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196430/149.

(140219280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### **L.F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.012.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.139.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of L.F. Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.139 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 1 December 2011 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 125 of 16 January 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time by a deed dated 27 October 2014 of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

#### THERE APPEARED:

Kimstar Enterprises Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 7/F, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central Hong Kong and registered under number 1592819, acting as the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by M. Olivier Thill, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 October 2014.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), divided into 500 (five hundred) having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 200,000,000 (two hundred million euro) to an amount of EUR 200,012,500 (two hundred million twelve thousand five hundred euro), and (ii) to issue 8,000,000 (eight million) new A shares, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each;

3. Issuance of 500 (five hundred) new class B shares, and subscription to such new class B shares by the Sole Shareholder, in exchange for the surrender and cancellation of the 500 (five hundred) class A shares currently held by the Sole Shareholder, and

4. Offer of the new A shares for subscription to Chinaton Investment Limited, for a subscription price per share of EUR 25 (twenty-five euro) and waiver by the Sole Shareholder of its pre-emptive rights in connection with the increase of the share capital as referred to in item (2) above in favour of Chinaton Investments Limited;

5. Subscription to the new A shares referred to in item (2) above by contribution in kind by Chinaton Investment Limited and payment in full of the subscription price per share of EUR 25 (twenty-five euro);

6. Subsequent amendment of article 8 of the Articles in order to reflect the exchange of the existing class A shares against class B shares under item (3) above and the share capital increase under item (2) above.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000,000 (two hundred million euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) class A shares, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to an amount of EUR 200,012,500 (two hundred million twelve thousand five hundred euro), represented by 8,000,500 (eight million five hundred) shares, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, divided into 2 (two) classes;

(b) to issue 8,000,000 (eight million) new class A shares, each share having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) (the New A Shares).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to issue 500 (five hundred) new class B shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, and to subscribe to such new class B shares, in exchange for the surrender and cancellation of the 500 (five hundred) class A shares of the Company, of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, currently held by the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the New A Shares shall be offered for subscription at this Meeting to Chinaton Investment Limited, and to waive its pre-emptive rights in favour of Chinaton Investment Limited to the extent required for the purpose of the issuance of the New A Shares, as set out under the second resolution.

The Sole Shareholder further resolves that the New A Shares shall be subscribed and fully paid in kind for a subscription price per New A Share of EUR 25 (twenty-five euro) and that the issuance of the New A Shares shall be effective immediately before the amendment of the Articles to reflect the issuance of the New A Shares.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following intervention for the subscription to the New A Shares and the full payment of the subscription price of the New A Shares, as follows:

*Interventions - Subscription - Payment*

Chinaton Investment Limited, being represented by Mr Olivier Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, signed and attached to this deed, declares to subscribe in cash to 8,000,000 (eight million) New A Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, and to fully pay their subscription price, by way of contribution in kind of financial instruments held against the Company and valued for the purpose of this contribution at their principal amount of EUR 200,000,000 (two hundred million euro).

The transferability and the value of the contributed assets have been confirmed by Chinaton Investment Limited and the management of the Company.

The valuation certificate and confirmation by Chinaton Investment Limited and the management of the Company, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributed financial instruments having a value of at least EUR 200,000,000 (two hundred million euro) are thus at the free disposal of the Company.

The Meeting acknowledges that the contribution made in consideration for the issuance of the New A Shares in the aggregate amount of EUR 200,000,000 (two hundred million euro) is allocated to the share capital account of the Company.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles in order to reflect the above resolutions above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at EUR 200,012,500 (two million twelve thousand five hundred euro), represented by 8,000,500 (eight million five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each, divided in two classes as follows:  
8,000,000 class A shares; and  
500 class B shares.”

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately 7,000 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d’octobre.

Devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de L.F. Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.139 et ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros) (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 1<sup>er</sup> décembre 2011 en vertu d’un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 125 du 16 janvier 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 27 octobre 2014, non-encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Kimstar Enterprises Limited, une société de droit Hongkongais, ayant son siège social au 7/F, Cheung Kong Center, 2 Queen/s Road Central Hong Kong et enregistrée sous le numéro 1592819, agissant en tant qu’associé unique de la Société (l’Associé Unique),

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 27 Octobre 2014.

Ladite procuration de l’Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l’Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L’Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d’enregistrer ce qui suit:

I. que l’Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros);

II. que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision (i) d’augmenter le capital de la Société d’un montant de 200.000.000 (deux cent millions d’euros), pour le faire passer de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à un montant de 2.012.500 (deux million douze mille cinq cents euros) et (ii) d’émettre 8.000.000 (huit millions) nouvelles actions de classe A, d’une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

3. Emission de 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales de classe B, et souscription par l’Associé Unique à ces nouvelles parts sociales de classe B, en échange de la cession et de l’annulation des 500 (cinq cents) parts sociales de classe A actuellement détenues par l’Associé Unique;

4. Offre des nouvelles actions de classe A à la souscription par Chinaton Investment Limited, pour un prix de souscription par action de EUR 25 (vingt-cinq euros) et renonciation par l'Associé Unique à son droit préférentiel de souscription relatif à l'augmentation de capital social mentionnée au point (2) ci-dessus en faveur de Chinaton Investment Limited;

5. Souscription aux nouvelles actions de classe A mentionnées au point (2) ci-dessus par apport en nature de Chinaton Investment Limited et libération intégrale du prix de souscription par action de EUR 25 (vingt-cinq euros);

6. Modification de l'article 8 des Statuts en vue de refléter l'échange des parts sociales de classe A contre des parts sociales de classe B mentionnée au point (3) ci-dessus et l'augmentation de capital mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000.000 (deux cent millions d'euros), afin de le porter de son montant précédent de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents euros), représenté par 8.000.500 (huit millions cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, divisées en 2 (deux) classes; et

(b) d'émettre 8.000.000 (huit millions) nouvelles actions de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales A).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et de souscrire à ces nouvelles parts sociales de classe B, en échange de la cession et de l'annulation des 500 (cinq cents) parts sociales de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, actuellement détenues par l'Associé Unique.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que les Nouvelles Parts Sociales A seront offertes à la souscription lors de cette Assemblée à Chinaton Investment Limited, et de renoncer à son droit préférentiel de souscription en faveur de Chinaton Investment Limited dans la mesure requise aux fins de l'émission des Nouvelles Parts Sociales A, telle que décrite dans la deuxième résolution.

L'Associé Unique décide en outre que les Nouvelles Parts Sociales A seront souscrites et intégralement libérées en nature pour un prix de souscription par Nouvelle Parts Sociales A de EUR 25 (vingt-cinq euros) et que l'émission des Nouvelles Parts Sociales A sera effective immédiatement avant la modification des Statuts reflétant l'émission des Nouvelles Parts Sociales A.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention suivante concernant la souscription aux Nouvelles Parts Sociales A et la libération intégrale du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales A, de la manière suivante:

*Interventions - Souscription - Paiement*

Chinaton Investment Limited, représenté par M. Olivier Thill, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, annexée au présent acte, déclare souscrire en numéraire à 8.000.000 (huit millions) Nouvelles Parts Sociales A, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'instruments financiers détenus à l'encontre de la Société, évalués pour les besoins de cet apport à leur valeur nominale de EUR 200.000.000 (deux cent millions d'euros).

La cessibilité et la valeur des instruments financiers apportés ont été confirmées par Chinaton Investment Limited et la gérance de la Société.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de Chinaton Investment Limited et de la gérance de la Société, après signature ne varient par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les instruments financiers apportés ayant une valeur d'au moins EUR 200.000.000 (deux cent millions d'euros) sont dès lors à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée constate que l'apport en nature relatif à l'émission des Nouvelles Parts Sociales A pour un montant total de EUR 200.000.000 (deux cent millions d'euros) sont alloués au compte de capital social de la Société.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts, afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 200.012.500 (deux cent millions douze mille cinq cents euro), représenté par 8.000.500 (huit millions cinq-cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, réparti en deux classes de parts sociales comme suit:

8.000.000 parts sociales de classe A; et  
500 parts sociales de classe B.»

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 7.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Thill, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014197608/221.

(140220479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

**ColVer Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 192.634.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sara Lecomte, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

**1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ColVer Logistic (Lux) S.à r.l." (the Company).

**2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

**3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**4. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**5. Share capital.** The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

**6. Amendments to the share capital.** The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 14.2 of these articles of association.

**7. Profit sharing.** Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

**8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

**10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of

the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14.2 of these articles of association.

**11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

**13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### **14. General meeting of the shareholders.**

##### **14.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**15. Sole shareholder.** The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

**16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**17. Financial statements.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

**18. Appropriation of profits, Reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

**19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

**20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euros), which represents the aggregate subscription price (the "Subscription Price") of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Evidence of the payment of the Subscription Price has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Subscription Price on the Company's bank account.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2015.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Sole Shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time;

(b) the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trois décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**1. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "ColVer Logistic (Lux) S.à r.l." (la Société).

**2. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils sont connexes ou propices à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

**3. La durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euro (12.600,- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

**6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14.2 des présents statuts.

**7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

**8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14.2 des statuts sont d'application.

**11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et

remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

**13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **14. Assemblées générales des associés.**

##### **14.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 15. Associé unique.** Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et pour autant que, la Société n'a qu'un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**17. Comptes annuels.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

**18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

**19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

**20. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), qui représente la totalité du prix de souscription (le «Prix de Souscription») des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents (EUR 1.200,-).

*Résolutions de l'Associé Unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(b) le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58135. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Signée par Maître Gérard LECUIT, notaire à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198136/443.

(140221336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

**MK Astro Lux Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 192.671.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of October.

Before us Maître Francis Kessler, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

MK Astro Lux Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the process of being registered

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object**

**Art. 1. Corporation.** There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation

securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “MK Astro Lux Operating S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Issued capital.** The capital is set at FIFTEEN THOUSAND EURO (15.000.- EUR) divided into fifteen thousand (15,000) shares of ONE EURO (1.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 8. Shares.** The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder (“associé”), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company’s shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue

of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

### Chapter III. Management

**Art. 10. Managers.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s).

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 12. Managers' liability - Indemnification.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 13. Powers of the shareholders.** The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Annual general meeting.** If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

**Art. 15. Place of general meetings.** General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 16. Notice of general meetings.** The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 17. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 18. Proceeding.** A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

**Art. 19. Vote.** Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 20. Financial year.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

**Art. 21. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Allocation of results.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Matters not provided

**Art. 24. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory measures*

The first financial year shall begin today and end on the last day of December 2014.

### *Subscription - Payment*

The shares have been subscribed by MK Astro Lux Holdings S.à r.l., which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of FIFTEEN THOUSAND EURO (15.000.- EUR) is now available to the company.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

\* Jonathan Fiorello, chief operating officer, born on 15 August 1976 in New Jersey, United States of America with professional address at 280, 4<sup>th</sup> Floor East, NY10017, New York, United States of America.

- The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

\* Jan Willem Overheul, private employee, born on 4 January 1982 in Neerijnen, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Alexandra Petitjean, private employee, born on 22 July 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- The address of the Company is 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire civile de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

MK Astro Lux Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . La société.** Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination "MK Astro Lux Operating S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital émis.** Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) représenté par quinze (15,000) parts sociales d'un EURO (1.-EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé.** La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Gérance

**Art. 10. Gérant(s).** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent in conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présent ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Conflits d'intérêt.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé(s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation.** Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 13. Pouvoir des associés.** Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

**Art. 15. Lieux des assemblées générales.** Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

**Art. 16. Convocation aux assemblées générales.** Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 17. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 18. Procédure.** Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

**Art. 19. Vote.** Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

**Art. 21. Approbation des comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 22. Distribution des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Dispositions générales

**Art. 24. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2014.

### *Souscription et paiement*

Les parts sociales ont été souscrites par MK Astro Lux Holdings S.à r.l., qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500 euros.

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant A pour une durée indéfinie:

\* Jonathan Fiorello, chief operating officer, né le 15 août 1976 à New Jersey, United States of America avec adresse professionnelle au 280, Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor East, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique.

- L'associé décide de nommer en tant que B gérant pour une durée indéfinie:

\* Jan Willem Overheul, employé privé, née le 4 January 1982 à Neerijnen, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Alexandra Petitjean, employée privée, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014198478/500.

(140221745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

## **Orion IV European 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.391.

Les statuts coordonnés au 25 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014196209/12.

(140218720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**Via Est S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 192.564.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CHAMPS FORTS, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à Champs Forts, Saint Aoustrille; 36100 Issoudun inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chateauroux sous le numéro 448 089 060, représentée aux fins des présentes par Monsieur Arnaud, Louis, Marie, Henri Lacroix de Caries de Senilhès,

ici représentés par Me lusco Ciuban Anca Maria, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris le 20 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «VIA EST S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg et dans tous les pays:

Toute activités concernant le cinéma et notamment la co-production d'oeuvres cinématographiques de long métrage et court métrage par tous procédés techniques et artistiques, la distribution, l'achat, la location, l'importation et l'exportation, l'exploitation et la commercialisation de films, le conseil, la gestion et l'organisation de toutes ces activités;

Toutes activités concernant les oeuvres audiovisuelles appréciées au sens large du terme (y compris les oeuvres à destination principale des chaînes de télévision, quelque soit le mode ou le support de diffusion, ou d'internet) et notamment la production d'oeuvres audiovisuelles de long métrage et cour métrage par tous procédés techniques et artistiques, la distribution, l'achat, la location, l'importation et l'exportation, l'exploitation et la commercialisation d'oeuvres audiovisuelles;

Toutes activités concernant l'édition littéraire et musicale, la production de disques d'enregistrement sur toutes espèces de supports de reproduction de l'image et/ou du son existants ou futurs, la production et l'édition vidéographique et d'oeuvres multimédias sur toutes espèces de supports, la commercialisation de ces supports;

Le secrétariat d'acteurs, d'auteurs, de chanteurs et de musiciens, l'acquisition de droits d'auteurs en vue de permettre les co-productions d'oeuvres cinématographiques dans tous les pays;

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé de la Société est plafonné à un montant global maximal de cent milles euros (100.000 euros) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune (le «Montant Global Maximal du Capital Autorisé»).

Pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est par le présent acte autorisé à émettre des actions et à réaliser toute augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, aux conditions qui lui conviendront, sans avoir à

réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants concernant les actions nouvelles à émettre, dans la limite du Montant Global Maximal du Capital Autorisé.

A cette fin, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital.

L'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre du présent article.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra, le cas échéant, être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

L'assemblée générale peut décider de nommer des administrateurs de catégories différentes, A et B.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommée pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. Toutefois, si l'actionnaire unique ou les actionnaires ont nommé un ou plusieurs administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de Catégorie B les décisions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition qu'au moins un (1) administrateur de Catégorie A et un (1) administrateur de Catégorie B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances (i) en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs ou le cas échéant si le Conseil d'Administration est composé d'un ou de plusieurs administrateurs de Catégorie A et d'un ou de plusieurs administrateurs de Catégorie B par la signature conjointe d'un administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B, ou (ii) en cas d'administrateur unique par la

signature individuelle de cet administrateur, ou (iii) par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

La signature d'un seul administrateur peut toutefois être suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mai à 10 heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 16.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5%) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10%) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2016.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital de la Société ont été entièrement souscrites comme suit:

Souscripteurs:

- CHAMPS FORTS, souscrit 3.100 (trois mille cent) actions et les libère à hauteur de 25.80% par des versements en numéraire

Nombre total d'actions: 3.100

Montant souscrit EUR 31.000,-

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25.80 % par des versements en espèces de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social et siégeant en tant qu'actionnaire unique à l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- *administrateur de Catégorie A:*

Madame Constance D'Humières Lacroix de Caries de Senilhes, née le 16 avril 1965, à Paris 14<sup>ème</sup> (75), résidant au 35 rue des Tilleuls - 92100 Boulogne Billancourt;

- *administrateur de Catégorie A:*

Monsieur Arnaud, Louis, Marie, Henri Lacroix de Caries de Senilhes, né le 15 avril 1962, à Versailles, France, résidant au 35 rue des Tilleuls - 92100 Boulogne Billancourt; et

- *administrateur de Catégorie B:*

Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, né le 12 septembre 1964 à La Spezia Italie, demeurant professionnellement au 7, Val Ste-Croix L-1371 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé Interconsult, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.312.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2015.

- 5) Le siège social est fixé au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

*Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Iusco Ciuban Anca Maria et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2014. LAC/2014/56555. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197136/203.

(140220055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

**Exploitation de carrières savonières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7339 Steinsel, 40, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 32.056.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/12/2014.

Référence de publication: 2014198212/10.

(140221971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

**Felita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 160.443.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der Felita S.A., welche am 12. Januar 2015 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2013
3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

Référence de publication: 2014198003/17.

---

**Ortus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 129.538.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der Ortus S.A., welche am 13. Januar 2015 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2013
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

Référence de publication: 2014200718/17.

---

**Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Die ordentliche Generalversammlung vom 17. Dezember 2014 wurde, gem. Art. 67 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, um vier Wochen vertagt.

Demnach werden die Aktionäre der Meridio Funds hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 14. Januar 2015 um 13.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2014
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
7. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Gesellschaft (15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis zum o.g. Stichtag vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis zum o.g. Stichtag vorliegen.

Eine bereits für die ordentliche Generalversammlung vom 17. Dezember 2014 erteilte Vollmacht behält auch für die vertagte ordentliche Generalversammlung ihre Gültigkeit.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014203761/38.

**Amber Trust Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.025.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 30 juin 2014*

A/ L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des membres du conseil du directoire:

- M. Klaus Ebert, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2011 Luxembourg;
  - M. Harvey Sawikin, ayant son adresse professionnelle au 152, West 57<sup>th</sup> Street, 24<sup>th</sup> floor, New York, NY 10019 (États-Unis d'Amérique);
  - M. Kustaa Äimä, ayant son adresse professionnelle au 14C, Kalevankatu, 00100 Helsinki (Finlande);
  - M. Martynas Cesnavicius, ayant son adresse professionnelle au 6-6, A. Smetonos, 01115 Vilnius (Lituanie)
- jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2014.

B/ L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance:

- M. Ian Hague, ayant son adresse professionnelle au 152, West 57<sup>th</sup> Street, 24<sup>th</sup> floor, New York, NY 10019 (États-Unis d'Amérique);
- M. Michael Nellemann Pedersen, ayant son adresse professionnelle au 8 Ronvej, DK-2600 Glostrup (Danemark);
- Mme Majken Hauge Johansen, ayant son adresse professionnelle au 22 Folkets Alle, Frederiksberg, DK-2000 (Danemark);
- Mme Joanne Tuckman, ayant son adresse professionnelle au 152, West 57<sup>th</sup> Street, 24<sup>th</sup> floor, New York, NY 10019 (États-Unis d'Amérique);
- M. Lars Eigen Møller, ayant son adresse professionnelle au 76, Kajerodvej, Birkerød, DK-3460 (Danemark);
- M. Clyde Anderson, ayant son adresse professionnelle au 402, Industrial Lane, Birmingham, AL 35211 (États-Unis d'Amérique)

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2014.

C/ L'assemblée générale a décidé de ré-élire Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, comme réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014195685/36.

(140218746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**Bernhard Jacob Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 110.058.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 24. Juli 2013*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von TOP Audit S.A. (früher bekannt als PKF Abax Audit S.A.) als Prüfungskommissar an. Die Gesellschafter ratifizieren rückwirkend die Ernennung zum 22. Juli 2013 von Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg. RCS B 172 482 als Prüfungskommissar.

Das Mandat des neuen Prüfungskommissars endet mit der Gesellschafterversammlung welche im Jahre 2016 stattfinden wird.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 7. November 2014*

Frau Alexandra HAHMANN, Kauffrau, Gartenstrasse 6, D-57578 Elkenroth ersetzt mit sofortiger Wirkung Herrn Klaus HAHMANN, Gartenstrasse 6, D-57578 Elkenroth als Mitglied des Verwaltungsrates.

Das Mandat des neuen Mitglied des Verwaltungsrates endet mit der Gesellschafterversammlung welche im Jahre 2016 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Dezember 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014198106/21.

(140221764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

**Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 87.257.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

(the "Meeting") of the Company which will be held at the registered office of the Company, as set out above, on 15 January 2015 at 11 a.m., for the purpose of considering the following

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the fiscal year ended on 30 September 2014.
2. Approval of the audited financial statements for the fiscal year ended on 30 September 2014.
3. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 30 September 2014.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates for the fiscal year ended on 30 September 2014.
5. Statutory appointments:
  - Board of Directors
  - Independent Auditor.
6. Remuneration of the Directors.
7. Any other business.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed proxy form and return it to BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg, to the attention of Ms Agathe Kahn (fax: +352 / 26 96 97 16 or email: [agathe.kahn@bnpparibas.com](mailto:agathe.kahn@bnpparibas.com)) by 13 January 2015 at the latest.

The annual report and audited financial statements as at 30 September 2014 are available upon request at the registered office of the Company.

*By order of the Board of Directors .*

Référence de publication: 2014202144/755/31.

(140218073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**AMI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198058/10.

(140221453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

---

**Adma A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre von ADMA A.G., welche am 13. Januar 2015 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2013
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

Référence de publication: 2014201317/17.

---

**AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du 12 janvier 2015 à 11.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Ratification of the co-optation of Thomas WYLER as resolved by the Board of Directors on 28 October 2014;
2. Ratification of the nomination of BDO Audit S.A. for a mandate as Independent Auditor for the verification of the consolidated annual accounts as at 31 December 2011, 31 December 2012 and 31 December 2013 as resolved by the Board of Directors on 28 October 2014;
3. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
4. Approval of the annual accounts and allocation of the results for the financial year ended 31 December 2013;
5. Discharge to the members of the Board of Directors and to the Independent Auditor;
6. Confirmation of the mandate of Independent Auditor for the verification of the annual accounts as at 31 December 2014;
7. Possible dissolution of the Company according to Article 100 of the Law dated 10 August 1915 on Commercial Companies (as amended);
8. Miscellaneous.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014202255/1046/27.

---

**GMPS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.414.

GMPS Group Holding S.A. shareholders are invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held by notarised deed on Monday, 26 January 2015 at 10.30 a.m. at the office of Maître Bettingen, Notary, 71, rue du Golf, L-1638 Senningerberg.

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company from L-2633 Senningerberg, 6e, route de Trèves, to L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange
2. Change of article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company
3. Amendment of the corporate name of the Company to Malak S.A.
4. Change of article 1 of the articles of association of the Company
5. Decision to fix the number of Directors at three (3) and appointment of Mr. Uwe Nickel and Mr. Jan Reus as Directors of the Company for a period of six years
6. Miscellaneous

The General Meeting can only deliberate validly if at least half of the share capital is duly represented and if the resolutions are taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Contact

Mrs. Angela Nickels

a.nickel@gmpsgroup.com

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014203757/25.

**Moventum Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.534.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

**JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG**

der MOVENTUM PLUS AKTIV ein, welche am 12. Januar 2015 um 11.00 Uhr am Sitz der SICAV stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 30. September 2014
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Ernennung des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der Stimmen, welche sich ausgedrückt haben, gefaßt. Vollmachten sind am Sitz der SICAV erhältlich.

Um an der Jahreshauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberanteilen ihre Anteile fünf Arbeitstage vor der Jahreshauptversammlung bei Ihrer Depotführenden Bank hinterlegt haben.

Aktionäre, welche persönlich an der Jahreshauptversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich fünf Arbeitstage vor der Jahreshauptversammlung bei der Abteilung Fund Domiciliation Services der Banque de Luxembourg (14, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg - Fax Nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu), anzumelden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2014205107/755/25.